



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**ars**  
Agence de Santé  
Guadeloupe  
Saint-Martin  
Saint-Barthélemy

DIRECTION SECURITE SANITAIRE

Gourbeyre, le 13 JAN. 2026

SERVICE SANTE ET SECURITE ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

Affaire suivie par : cellule eau potable  
Courriel : ars971-edch@ars.sante.fr  
Tél. : 05 90 99 64 59/60

Le Directeur Général de l'Agence de Santé  
de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

À

Réf. : DSS/SSEE/ 10

Monsieur le Maire de Petit Bourg  
Monsieur le Président du SMGEAG

**DEMANDE D'INTERDICTION DE CONSOMMATION DE L'EAU  
NON CONFORMITE EAU POTABLE**  
**Ville de Petit Bourg**  
**UDI MOUSTIQUE (PETIT-BOURG ET BAIE MAHAULT)**  
**Ecole CARRERE**

Dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, le laboratoire CARSO m'a fait part d'une contamination bactériologique au niveau de l'école Carrère à Petit Bourg suite à un prélèvement du 12 janvier 2026 pouvant constituer un risque pour la santé des personnes.

A noter que, la contamination semble localisée à l'école Carrère. En effet, les prélèvements réalisés le même jour, sur la même unité de distribution (UDI), ne présentent pas de développement bactérien à 24h à l'exception du point de surveillance « Guadeloupe formation », pour lequel le développement bactérien est limité.

Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Date Prélèvement	Lieu	Désinfection	Bactéries aérobies revivifiables à 36°C (UFC/100ml)	Bactéries aérobies revivifiables à 22°C (UFC/100ml)	Escherichia Coli (UFC/100ml)	Entérocoques (UFC/100ml)	Bactéries Coliformes (UFC/100ml) (présomptifs à 24h)	Bactéries sulfito- réductrices (UFC/100ml)
		Chlore libre (mg/l)						
12/01/2026	Ecole Carrère (robinet avant citerne)	0,94	En cours	En cours	En cours	En cours	CTF >20	En cours
12/01/2026	Mairie de Petit Bourg	0,87	En cours	En cours	En cours	En cours	0	En cours
12/01/2026	Guadeloupe formation	0,66	En cours	En cours	En cours	En cours	1	En cours
12/01/2026	Clinique les eaux claires	0,85	En cours	En cours	En cours	En cours	0	En cours
Limites de qualité de l'eau traitée		-	-	-	0	0	-	-
Références de qualité de l'eau traitée		-	Pas de variations supérieures à un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle	Pas de variations supérieures à un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle	-	-	0	0

Conformément aux articles R.1321-26 à 30 du Code de la santé publique et à l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité, je vous demande de :

- INTERDIRE l'eau à la consommation humaine à l'école Carrère de Petit Bourg ;
- INFORMER la population concernée de NE PAS CONSOMMER CETTE EAU (boisson, préparation des aliments, brossage des dents, l'hygiène corporelle, ...) ;
- METTRE IMMEDIATEMENT EN OEUVRE les mesures correctives nécessaires au rétablissement d'une eau de qualité conforme ;
- Définir un plan d'actions afin d'éviter toute nouvelle contamination microbiologique du réseau ;
- Informier mes services des actions engagées pour rétablir la situation afin notamment de programmer les contrôles nécessaires à une levée d'interdiction ;

Les recontrôles seront réalisés très prochainement.

L'interdiction de consommation ne sera levée qu'après constat d'une qualité d'eau conforme aux normes et un retour sur les actions engagées.

Afin de poursuivre les objectifs de préservation de la vie humaine et de la santé publique, vous devez donc fournir de l'eau en quantité et qualité suffisantes pour pourvoir aux usages d'alimentation (boissons et préparation de repas) et d'hygiène (hygiène corporelles, toilettes, usages ménagers).

P/ Le Directeur Général,  
**Dr Florelle BRADAMANTIS**  
Directrice Générale Adjointe  


Copie :  
M. le préfet